



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(7)/2/Add.1
6 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**
Septième session
Istanbul, 3-14 novembre 2008

Point 3 b) i)
**Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer
la mise en œuvre de la Convention**
Examen des programmes de travail des organes
de la Convention **Projet de programme de travail
pluriannuel du secrétariat et programme de travail
commun du secrétariat et du Mécanisme mondial**

**PLAN-CADRE STRATÉGIQUE DÉCENNAL VISANT À RENFORCER
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Note du secrétariat

Additif

**EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL
PLURIANNUEL DU SECRÉTARIAT
(2008-2011)**

Résumé

Dans la décision 3/COP.8 par laquelle les États parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont adopté un plan stratégique décennal et un cadre (la Stratégie) propre à promouvoir la mise en œuvre de la Convention, le secrétariat de la Convention a été invité à présenter la contribution qu'il envisage de faire à la Stratégie dans un programme de travail quadriennal. Ce projet de programme de travail figure dans le présent document. Il est structuré autour des cinq objectifs opérationnels définis dans la Stratégie.

Le programme stratégique de travail quadriennal a pour but d'améliorer l'aptitude du secrétariat à répondre aux besoins des Parties dans un contexte international évolutif, au moment où le processus de la Convention prend un tour de plus en plus concret. La contribution du secrétariat consistera en tout premier lieu à renforcer les services techniques fournis à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires. Le secrétariat perfectionnera ses activités d'analyse et de transfert de connaissances. Il encouragera l'association et la coopération à l'échelle du système en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie et d'accroître les appuis politiques à tous les niveaux. Il continuera de faciliter le traitement des problèmes émergents, la création de nouveaux mécanismes et l'adoption d'instruments législatifs appuyant la gestion durable des sols.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
ABRÉVIATIONS		3
I. INTRODUCTION: PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL DU SECRÉTARIAT	1 – 6	4
II. LE PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL DU SECRÉTARIAT		5

ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
CCI	Corps commun d'inspection
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
CST	Comité de la science et de la technologie
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IFI	Institutions financières internationales
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAN	Programme d'action national
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIC	Technologies de l'informatique et de la communication

I. INTRODUCTION: PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL DU SECRÉTARIAT

1. Dans la décision 3/COP.8, les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont adopté un programme stratégique décennal et un cadre (la Stratégie) visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention. Dans cette décision, elles ont en outre demandé au secrétariat de présenter la contribution qu'il envisageait de faire à la Stratégie dans un programme de travail pluriannuel (quadriennal).
2. Le programme de travail quadriennal du secrétariat figure dans le présent document. Il a pour but de traduire les directives contenues dans la Stratégie dans des activités précises et ciblées, axées sur les résultats que le secrétariat entreprendra dans la période 2008-2011.
3. Compte tenu de l'environnement évolutif dans lequel s'inscrit la mise en œuvre de la Convention, tel qu'il est exposé dans le document ICCD/CRIC(7)/2, le secrétariat s'efforce de répondre plus efficacement aux besoins des Parties, résultat qui sera obtenu principalement par une amélioration des services techniques fournis à la Conférence des Parties (COP) et à ses organes subsidiaires. Le secrétariat perfectionnera ses activités d'analyse et de transfert des connaissances. Il encouragera l'association et la coopération à l'échelle du système afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie et d'accroître les appuis politiques à tous les niveaux. Il continuera de faciliter le traitement des questions émergentes, la création de nouveaux mécanismes, ou l'adoption des instruments législatifs appuyant la gestion durable des sols.
4. Le programme de travail du secrétariat est structuré autour des cinq objectifs opérationnels et des différents résultats attendus pour chacun d'eux, tels qu'ils sont définis dans la Stratégie. Il comprend, en outre, une section sur l'appui à la gestion.
5. Conformément à la décision 3/COP.8, le programme de travail a été conçu selon une méthode de gestion fondée sur les résultats. Il présente les résultats attendus du secrétariat («effets escomptés») pour la période quadriennale ainsi que les indicateurs de l'exécution correspondants. Les effets escomptés représentent les résultats stratégiques sur lesquels le secrétariat centrera son action et pour lesquels son concours sera nécessaire, même si la participation active d'autres parties prenantes sera souvent nécessaire pour les atteindre. Les indicateurs de l'exécution sont les instruments qui permettront d'évaluer dans quelle mesure chaque objectif aura été atteint et signalent dans de nombreux cas une participation spécifique du secrétariat.
6. Le programme de travail stratégique quadriennal du secrétariat est accompagné d'un projet de programme de travail biennal (2008-2009) qui figure dans le document ICCD/CRIC(7)/2/Add.2. Ce programme de travail présente les aspects opérationnels des activités du secrétariat.
7. Outre le document ICCD/CRIC(7)/2/Add.2, il conviendrait de lire le présent document conjointement avec les documents ICCD/CRIC(7)/2, qui présente le cadre général et la raison d'être des documents de planification soumis à la septième session du Comité chargé de la mise en œuvre de la Convention; ICCD/CRIC(7)/2/Add.3 et Add.4, qui présentent le programme de travail pluriannuel ainsi qu'un projet de travail biennal chiffré concernant le Mécanisme mondial; ICCD/CRIC(7)/2/Add.5, qui présente le programme de travail conjoint du Mécanisme

mondial et du secrétariat; ICCD/CRIC(7)/2/Add.6, qui présente le projet de programme de travail biennal chiffré du Comité; et ICCD/CST(S-1)/4/Add.1 et Add.2, qui présentent le projet de programme de travail pluriannuel et le projet de programme biennal chiffré du Comité de la science et de la technologie.

II. LE PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL DU SECRÉTARIAT

Sous-programme 1. Plaidoyer, sensibilisation et éducation

Objectif opérationnel du sous-programme: Influencer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.

Le secrétariat joue le rôle directeur qui lui est prescrit en matière de plaidoyer d'information, de programmation et de présentation auprès des instances internationales appropriées afin d'aider les Parties, la Conférence des Parties et les organes subsidiaires de la Convention à s'acquitter de leurs fonctions respectives.

Résultat 1.1: Les principaux groupes d'intérêts sont efficacement informés des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que des synergies entre la lutte contre ces problèmes et l'adaptation aux changements climatiques, leur atténuation et la préservation de la biodiversité, aux niveaux international, national et local.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
1.1.1 La contribution de la Convention, par le biais d'une stratégie globale de communication, est utilisée par des groupes clefs pour faire connaître plus largement les problèmes de désertification/dégradation des sols et de sécheresse, ainsi que les synergies qui s'y rapportent.	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre de visites mensuelles du site Web de la Convention – La présence partout dans l'Internet de références au site de la Convention – Le degré de satisfaction de groupes clefs
1.1.2 Utilisation par les Parties et les institutions internationales d'informations fournies par la Convention sur les liens entre la dégradation des terres, les changements climatiques et la biodiversité et sur les moyens de traiter ces problèmes par des méthodes synergiques	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre de visites mensuelles du site Web de la Convention – La présence partout dans l'Internet de références au site de la Convention – Le degré de satisfaction des Parties et des institutions internationales

Résultat 1.2: Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont abordés dans les enceintes internationales pertinentes, notamment celles où sont traitées les questions concernant le commerce agricole, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement rural et la lutte contre la pauvreté.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
1.2.1 Reconnaissance de la Convention comme partenaire clef, centre mondial de coordination et référence normative pour les problèmes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre d'initiatives et de Conférences internationales majeures qui tiennent compte des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse dans leurs produits – Les contributions thématiques apportées à ces initiatives et conférences
1.2.2 Une meilleure connaissance des problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse après une participation aux activités d'instances internationales et régionales compétentes	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre d'invitations à des instances et conférences pertinentes adressées à la Convention – Les contributions thématiques à ces instances et conférences
1.2.3 Examen des problèmes de désertification/dégradation des terres et de sécheresse par les instances régionales, sous-régionales et internationales grâce à des contributions thématiques	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre d'instances régionales, sous-régionales et internationales clefs tenant compte des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de sécheresse dans leurs produits – Les contributions thématiques à ces instances et conférences

Résultat 1.3: Les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord, comme celles du Sud, sont de plus en plus largement associées, en tant que parties prenantes, aux activités liées à la Convention et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.

Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
1.3.1 Renforcement des mécanismes d'appui au réseau d'organisations de la société civile afin de permettre une participation effective de celles-ci aux activités des organes de la Convention et aux travaux des réunions régionales/nationales	<ul style="list-style-type: none"> – Prise en considération plus fréquente de la contribution du réseau des organisations de la société civile dans les rapports des réunions – Le nombre de représentants des organisations de la société civile aux réunions et événements se rapportant à la Convention

<p>1.3.2 Des scientifiques participent effectivement aux activités des organes de la Convention et à ses réunions régionales</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre de décisions/recommandations présentées aux organes de la Convention et à ses réunions régionales, qui sont fondées sur des contributions scientifiques – Le nombre accru de scientifiques participant aux travaux des organes de la Convention et à ses réunions régionales
<p>1.3.3 Les organisations de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales (ONG) ont plus largement accès au programme de microfinancements du FEM pour des activités pilotes de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre de demandes émanant des ONG, adressées au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et le nombre d'activités pilotes de lutte contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse financées par le programme de microfinancements du FEM
<p>1.3.4 Les universités des écoles participent davantage aux activités de sensibilisation aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Mesure dans laquelle les universités et les écoles intègrent l'étude des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse dans leurs programmes
<p>1.3.5 Facilitation effective de la participation du secteur privé à la mise en œuvre de la Convention</p>	<ul style="list-style-type: none"> – La Conférence des Parties décide d'une politique et/ou de mesures visant à associer le secteur privé à des activités se rapportant à la Convention à différents niveaux

Sous-programme 2. Cadre d'action

Objectif opérationnel du sous-programme: Œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse.

Le secrétariat joue son rôle directeur dans la recherche des résultats spécifiques prévus pour ce sous-programme en vue de renforcer la coopération aux fins de la mise en œuvre et de coopérer avec le Mécanisme mondial dans le cadre du programme de travail conjoint.

Résultat 2.1: Les facteurs politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques conduisant à la désertification et à la dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de les supprimer.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
2.1.1 Différents facteurs de la désertification/dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont examinés par des ministres et par d'autres responsables gouvernementaux de haut niveau	– Le nombre des réunions tenues avec des ministres ou d'autres responsables gouvernementaux de haut niveau
2.1.2 Utilisation d'instruments d'action clefs et échanges d'informations aux niveaux régional et sous-régional pour traiter des facteurs de la désertification/dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres	– Le nombre d'institutions régionales et sous-régionales qui mentionnent les facteurs de la désertification/dégradation des sols et les obstacles à la gestion durable des terres dans leur programme de travail – Le nombre d'accords de coopération ou d'initiatives concernant cette question
2.1.3 Mise au point et exécution de programmes de développement local par les Parties, avec la participation des organisations de la société civile	– Le nombre de rapports nationaux ou thématiques de la Convention, fournissant des informations sur la mise en œuvre des programmes de développement local avec la participation des organisations de la société civile
2.1.4 Reconnaissance de la Convention comme cadre de référence juridique de la protection des terres à l'échelle mondiale	– La Conférence des Parties décide que la Convention est le cadre de référence juridique de la protection des terres à l'échelle mondiale

Résultat 2.2: Les pays parties touchés révisent leur programme d'action national (PAN) pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégrés.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
2.2.1 Les pays touchés achèvent, révisent ou adaptent leur PAN conformément aux directives figurant dans la Stratégie, sur la base des informations fournies par la Convention	– Le nombre de pays qui entreprennent l'achèvement, la révision ou l'adaptation de leur PAN en tenant compte de la Stratégie

2.2.2 Augmentation du nombre de pays touchés bénéficiant de fonds alloués par le FEM et d'autres institutions de financement en raison de l'amélioration de leur PAN	– Le nombre de pays touchés indiquant qu'ils utilisent des PAN améliorés pour obtenir des fonds du FEM et d'autres institutions de financement
---	--

Résultat 2.3: Les pays parties touchés intègrent leur PAN et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
2.3.1 Augmentation du nombre de pays touchés ayant intégré des priorités relatives à la gestion durable des terres définies dans leurs PAN, plans de développement et plans sectoriels et d'investissement, leurs répertoires et cadres d'action pertinents	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre de pays touchés présentant des rapports sur cette question – Le nombre de pays parties touchés ayant intégré les priorités mentionnées dans leur PAN dans leur stratégie d'investissement

Résultat 2.4: Les pays parties développés intègrent les objectifs de la Convention et les interventions en faveur de la gestion durable des terres dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement en même temps qu'ils appuient les plans sectoriels et d'investissement nationaux.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
2.4.1 Les pays parties développés intègrent la méthode de la Convention dans leurs politiques de coopération pour le développement	– Au moins huit pays développés parties fournissent des renseignements sur les mesures qu'ils ont prises pour intégrer la méthode de la Convention dans leurs politiques de coopération

Résultat 2.5: Des mesures créant une synergie entre les programmes d'action contre la désertification et la dégradation des terres et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en place ou renforcées de façon à accroître l'impact des interventions.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
2.5.1 Coopération accrue entre les secrétariats des Conventions de Rio, y compris par la coordination de l'assistance fournie pour la mise en œuvre des programmes d'action	– Développement des activités conjointes des secrétariats des Conventions de Rio signalées aux conférences des Parties de chacune d'elles

	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre de pays présentant des rapports sur le lancement de consultations portant sur les activités de mise en œuvre coordonnées entreprises au niveau national
--	---

Sous-programme 3. Science, technologie et connaissances

Objectif opérationnel du sous-programme: Faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.

Le secrétariat joue son rôle directeur dans la recherche de résultats spécifiques au titre de ce sous-programme tout en développant ses capacités de fournir des services efficaces au Comité de la science et de la technologie (CST).

Résultat 3.1: Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
3.1.1 Partage des informations sur les activités nationales de surveillance et d'évaluation de la vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre accru de publications et de rapports présentant des études de cas; affichage des meilleures pratiques et des enseignements concernant l'évaluation de la surveillance et de la vulnérabilité nationale sur le site Web de la Convention – Augmentation du nombre de visites du site Web de la Convention et de téléchargement à partir de ce site

Résultat 3.2: Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
3.2.1 Création d'une base de données concertée et mondialement reconnue	<ul style="list-style-type: none"> – Décision de la Conférence des Parties sur la question
	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre d'institutions hébergeant la base de données de la Convention

Résultat 3.3: Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
3.3.1 Les autorités nationales utilisent la méthode d'évaluation de la pauvreté et de la dégradation des terres de la Convention pour améliorer les processus de décision	– Le nombre de rapports nationaux pour lesquels a été utilisée la méthode

Résultat 3.4: Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
3.4.1 Des groupes clefs prennent conscience de l'importance des interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées	– Les organes directeurs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques intègrent cet élément dans leur programme de travail – Fréquence de la discussion de cette question aux réunions régionales sur la Convention

Résultat 3.5: Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles ¹ , sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
3.5.1 Les pays parties touchés utilisent des informations sur les techniques appropriées, y compris les connaissances traditionnelles	– Le nombre de pays qui fournissent des informations sur l'utilisation de techniques appropriées et de connaissances traditionnelles – Le nombre de références obtenues grâce à certains moteurs de recherche Internet et le nombre de réponses obtenues sur le portail de partage des connaissances de la Convention

¹ À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

Résultat 3.6: Les réseaux et établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
3.6.1 Reconnaissance du CST comme principale instance pour les évaluations et échanges scientifiques portant sur les terres et les sols	– Le nombre de scientifiques participants, d'ONG scientifiques accréditées et d'événements scientifiques parallèles au cours des sessions de la Conférence des Parties, du CST et du Comité (CRIC)
3.6.2 Engagement accru des institutions de recherche scientifique au niveau national à fournir aux organes de coordination nationaux des informations à jour pour les PAN	– Le nombre d'institutions de recherche scientifique participant aux sessions des organes nationaux de coordination

Sous-programme 4. Renforcement des capacités

Objectif opérationnel du sous-programme: Recenser et satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités pour prévenir et enrayer la désertification et la dégradation des terres et pour atténuer les effets de la sécheresse.

Le secrétariat, conformément à son mandat, s'attache à faciliter la compilation et la diffusion des informations requises par la Convention.

Résultat 4.1: Les pays ayant procédé à l'auto-évaluation de leurs capacités nationales exécutent les plans d'action qui en résultent afin de mettre en place les moyens nécessaires aux niveaux individuel, institutionnel et systémique ² pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
4.1.1 La Conférence des Parties approuve de nouvelles directives normalisées de la Convention pour la présentation des rapports et les pays parties touchés les utilisent	– Approbation par la Conférence des Parties des directives concernant la présentation des rapports – Le nombre des pays parties touchés utilisant les nouvelles directives concernant la présentation des rapports

² Voir Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), «Resource Kit for National Capacity Self-Assessment», 2005, p. vi, pour une description des divers niveaux où il est possible de renforcer les capacités.

	– Décision de la neuvième session de la Conférence des Parties sur le mandat révisé du CRIC
4.1.2 Les participants au programme de bourse contribuent à la mise en œuvre de la Convention	– Les participants au programme de bourses présentent des rapports sur l'utilisation des connaissances acquises au cours de la mise en œuvre de la Convention

Résultat 4.2: Les pays qui n'ont pas encore évalué leurs besoins en matière de capacité entreprennent de le faire afin de déterminer les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
4.2.1 Les pays parties touchés utilisent l'information et divers instruments pour évaluer leurs besoins de moyens eu égard à la mise en œuvre de la Convention	– Le nombre de pays qui évaluent leurs besoins de moyens eu égard à la mise en œuvre de la Convention
4.2.2 Les Parties évaluent différents facteurs de la désertification/dégradation des terres et obstacles à la gestion rationnelle des terres	– Le nombre de rapports nationaux contenant une évaluation des facteurs de la désertification/dégradation des terres et des obstacles à la gestion rationnelle des terres – Recommandation du CRIC et décision de la Conférence des Parties

Sous-programme 5. Financement et transfert de technologie

Objectif opérationnel du sous-programme: Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour en accroître l'impact et l'efficacité.

La Stratégie de la Convention assigne au Mécanisme mondial un rôle central d'appui à la mobilisation des ressources au titre du présent sous-programme. Le secrétariat, dans le cadre du programme de travail conjoint convenu avec le Mécanisme mondial, donne des conseils de haut niveau en matière de promotion, d'information et de politique générale s'y rapportant, et collabore en outre avec différentes instances, y compris le FEM.

Résultat 5.1: Les pays parties touchés mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact de leurs interventions.

Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
5.1.1 Un nombre accru de pays parties touchés mettent en place des cadres d'investissement intégrés	– Le nombre de pays parties donnant des informations sur la mise en place de cadres d'investissement intégrés

Résultat 5.2: Les pays parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu à l'appui des initiatives internes visant à enrayer et prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse.

Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
5.2.1 Un nombre accru de pays développés intègrent des questions touchant la Convention dans leurs programmes de coopération nationaux/bilatéraux	– Un nombre accru de pays développés parties participent à des rencontres nationales de consultation

Résultat 5.3: Les Parties intensifient leurs efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux, dont le FEM, en militant en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la gestion durable des terres au sein des organes directeurs des institutions compétentes.

Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
5.3.1 Les organes directeurs des institutions financières internationales reconnaissent plus largement l'importance de la diversification inscrite dans la Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation du nombre des décisions des organes directeurs reconnaissant l'importance de la désertification – Le nombre d'institutions financières internationales et régionales, de mécanismes et de fonds utilisant des aspects essentiels de la Convention comme des critères pour l'approbation/évaluation du financement de projets relatifs aux terres et aux sols
5.3.2 La dixième session de la Conférence des Parties prend des mesures en vue de mettre en place ou d'approuver des accords spécifiques de financement axés sur les terres, les sols, la sécheresse et/ou la désertification	– Décision de la dixième session de la Conférence des Parties

<p>Résultat 5.4: Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont recherchés pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment auprès du secteur privé, par le jeu de mécanismes fondés sur le marché, dans le cadre d'organisations commerciales, auprès de fondations et d'organisations de la société civile et par le biais d'autres mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté.</p>	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
<p>5.4.1 La dixième session de la Conférence des Parties prend des mesures en vue de promouvoir des formes novatrices de financement aux fins de la mise en œuvre de la Convention</p>	<p>– Adoption/approbation d'un ou de plusieurs mécanismes d'accès à des formes innovantes de financement telles que les systèmes de financement de l'adaptation aux changements climatiques et de paiement des services fournis par les écosystèmes</p>
<p>5.4.2 Les institutions de la Convention et les Parties définissent et promeuvent des possibilités économiques dans les terres arides dans le cadre d'organisations multilatérales du commerce</p>	<p>– Fréquence des débats portant sur les possibilités offertes aux produits de zones arides clefs lors de réunions et d'événements organisés par les organisations multilatérales du commerce</p>
<p>5.4.3 Les décideurs nationaux savent comment utiliser différents outils pour évaluer le coût de l'inaction</p>	<p>– Dix pays organisent des cours de formation et d'évaluation</p>

<p>Résultat 5.5: L'accès des pays parties touchés à la technologie est facilité par un financement adéquat, des incitations économiques et politiques efficaces et la fourniture d'un appui technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.</p>	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
...	

Sous-programme 6. Appui à la gestion pour la mise en œuvre de la Stratégie

Le secrétariat renforce les services essentiels fournis au processus de la Convention moyennant des initiatives d'appui à la gestion axées sur la mise en œuvre effective et efficace de la Stratégie. Les modalités commerciales connexes sont conformes aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment celles qui sont liées à la réforme de l'ONU, et mettent l'accent sur la gestion fondée sur les résultats, la budgétisation et la responsabilité.

La gestion soutient activement la mise en œuvre de la stratégie.	
Effets escomptés (résultats) pour la période 2008-2011	Indicateurs de l'exécution
6.1 Les Parties sont satisfaites des conditions dans lesquelles les décisions peuvent être prises en connaissance de cause au niveau de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> – Le nombre de Parties exprimant leur satisfaction à l'égard des arrangements concernant l'organisation des sessions de la Conférence des Parties, du Comité et du CST – Augmentation du nombre de documents officiels qui sont communiqués promptement et efficacement aux Parties en vue d'examen lors des sessions de la Conférence des Parties, du Comité et du CST
6.2 Amélioration de la capacité du secrétariat à fournir des services aux Parties	<ul style="list-style-type: none"> – La majorité des membres du personnel se disent satisfaits des modalités commerciales, y compris l'adoption de méthodes de gestion fondées sur les résultats
6.3 Obtention de ressources suffisantes et sûres pour les activités du secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation des contributions volontaires fournies par divers partenaires au Fonds spécial et supplémentaire
6.4 Adoption de mécanismes efficaces de coordination régionale dans une décision issue de la neuvième session de la Conférence des Parties	<ul style="list-style-type: none"> – Des propositions sont formulées par les régions – Une décision est adoptée par la neuvième session de la Conférence des Parties
6.5 Amélioration de l'efficacité et de la transparence de la gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), conformément aux instructions des Nations Unies – Adoption (dès 2011) d'un nouveau système de gestion de l'information en euros, à l'échelle du système des Nations Unies
6.6 Réalisation d'économies et augmentation de l'efficacité grâce à une coopération accrue entre les organismes des Nations Unies établis à Bonn	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la cohérence des procédures et politiques avec d'autres organismes des Nations Unies établis à Bonn – Augmentation du nombre de services communs

6.7 Amélioration des services administratifs du secrétariat, notamment ceux de la gestion des ressources humaines et des voyages	– Augmentation du nombre de fonctionnaires qui se disent satisfaits des modalités commerciales
6.8 Amélioration des services des technologies de l'informatique et de la communication (TIC) du secrétariat dans le cadre des services du personnel, ainsi que de ses capacités d'information et de communication	– Amélioration générale des compétences des fonctionnaires dans l'utilisation des TIC – Augmentation du nombre de réponses obtenues par les partenaires institutionnels lorsqu'ils recherchent des informations – Augmentation du nombre de fonctionnaires qui se disent satisfaits des services de TIC
